



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1215/2023
Date de la séance du CE: 15 novembre 2023
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2023.SIDGS.266
Classification: Non classifié

Planification détaillée en vue de la modification de la forme juridique de l'Office de la circulation routière et de la navigation – rapport du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la sécurité, arrête:

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport intitulé « Planification détaillée de la modification de la forme juridique de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) ».
2. Il propose au Grand Conseil d'en prendre connaissance en vertu de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC; RSB 151.21).

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction de la sécurité

Pièces jointes
– Rapport « Planification détaillée de la modification de la forme juridique de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) »